

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-027**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-  
PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QU'AMENDÉ) DE MANIÈRE À ÉNONCER UNE  
DÉROGATION ACCORDÉE EN PLAINE INONDABLE – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

**AVIS** est par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA16 3012 0397, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-027, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le jeudi 26 janvier 2017 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est**, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de règlement vise à permettre, à l'intérieur de la plaine inondable, les travaux d'aménagement de la plage de l'Est, sur les lots numéros 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire, puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance.

QUE ce premier projet de règlement s'applique aux zones 586 et 587 et à leurs zones contiguës numéros 007 et 009

Le plan ci-contre illustre les zones visées et les zones contiguës.

QUE ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration des zones visées et des zones contiguës, sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 18 janvier 2017.

Le secrétaire d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Alain Roy, LLM., OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*

